

COMPTE-RENDU 001/2024

C.R. du Conseil d'Administration du CCAS du 28/03/2024

Date | heure 28/03/2024 à 16h00 | *Réunion déclarée ouverte par* M. Jérôme END, Maire

En présence de

Liste des participants

Madame Amandine LUCHS, Secrétaire de séance

Présents :

- CLASQUIN Philippe
- DAMAS Monique
- HANRIOT Patricia
- LEROY Christiane
- LUCHS Amandine
- URBAIN Xavier

Nombre de membres

Afférents au conseil d'administration : 13
En exercice : 13
Qui ont pris part aux délibérations : 9
Dont pouvoirs : 2

Absents :

- BENEDIC Isabelle
(procuration à LUCHS Amandine)
- END Jérôme
(procuration à CLASQUIN Philippe)
- ROESS Emilien
- SAINT POL Pascale
- SCHELLENBERG Sylvie

Date convocation : 15/3/2024

Date affichage : 15/3/2024

Ordre du jour

1. Approbation du C.R. n°01/2023 du 15 mars 2023
2. Approbation du compte de gestion 2023
3. Vote du compte administratif 2023 (C.A. 2023)
4. Affectation du résultat
5. Vote du Budget Primitif 2024
6. Décision de l'attribution de l'aide sociale communale pour l'année 2024
7. Questions diverses

Ouverture de la séance à : 16h00

Approbation du Compte-Rendu n°001/2023 du 15/03/2023

Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal en charge du CCAS demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont bien tous reçu la diffusion du compte-rendu n°001/2023 de la réunion du 15/03/2023 et passe ensuite à son approbation. Le compte-rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion 2023 du CCAS

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Le compte de gestion dressé par Madame Aline VOILLAUME, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, présente des résultats identiques au compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président.

Les résultats du compte de gestion 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	5 807,70 €	7 669,00 €	1 861,30 €	718,60 €	2 579,90 €
Investissement					
		Résultat de clôture 2023			+ 2 579,90 €
Résultat global exercice 2023			+ 2 579,90 €		

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Service de Gestion Comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assurés que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant l'exactitude des opérations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCLARENT** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNENT** quitus à Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer le compte de gestion.

Approbation du Compte Administratif 2023 du Budget CCAS

Monsieur Philippe CLASQUIN présente le compte administratif 2023 qu'il a été dressé par Monsieur le Président et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2023 établi par Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarrebourg.

Les résultats du compte administratif 2023 se présentent de la façon suivante :

Section	Dépenses Exercice 2023	Recettes Exercice 2023	Résultat de la Section 2023	Report Exercice 2022	Résultat global de la Section
Fonctionnement	5 807,70 €	7 669,00 €	1 861,30 €	718,60 €	2 579,90 €
Investissement					
		Résultat de clôture 2023			+ 2 579,90 €
Résultat global exercice 2023			+ 2 579,90 €		

Monsieur Philippe CLASQUIN, membre du CCAS, fait procéder au vote du compte administratif.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré à la majorité,

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote :

- **APPROUVENT** le compte administratif 2023 établi par Monsieur le Président tel que présenté par Monsieur CLASQUIN Philippe, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

Vote du Budget Primitif 2024

Vu la délibération n°CCASDEL2304002 du 28-3-2024 portant adoption du compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille,

Vu l'excédent de résultat de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale de Vic-sur-Seille,

Monsieur Philippe CLASQUIN, Conseiller Municipal en charge CCAS présente le Budget Primitif 2024, établi par Monsieur le Président, Jérôme END, et rappelle que le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Le vote a lieu par chapitre ; sans nécessité de vote formel sur chacun des chapitres. Le budget doit toujours être voté en équilibre réel et sincère.

	Dépenses BP 2024	Recettes BP 2024
Fonctionnement	9 579,90 €	9 579,90 €

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION , après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **VOTENT** le Budget Primitif 2024 **du CCAS**
 - o Par chapitre pour la section de fonctionnement et sans vote formel sur chacun des chapitres
- **ADOPTENT** le budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024 comme suit :
 - o Section de Fonctionnement :
Dépenses : 9 579,90 €

Décision d'attribution de l'aide sociale communale – Année 2025

Vu la délibération n°CCASDEL2303 du 07/04/2021 portant adoption du nouveau règlement d'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle,

Vu la délibération n° CCASDEL2304005 du 15/03/2023 portant adoption d'un complément d'informations au règlement pour l'attribution des bons alimentaires et de l'aide sociale communale annuelle,

Vu la liste des bénéficiaires annexée pour l'attribution de l'aide sociale communale,

Madame Amandine LUCHS informe l'assemblée des éléments suivants :

- 26 dossiers de demandes d'aide,
- 2 refus pour dépassement du barème,
- 2 dossiers classés sans suite pour défaut de complétude du dossier.

Il est donc proposé une liste de 22 bénéficiaires par Monsieur le Président, et après avoir pris connaissance du document, les membres décident d'allouer l'aide proposée.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION , après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les montants d'aides sociales communales pour l'année 2024, selon le tableau joint à la présente.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de l'aide sociale communale ont été ouverts au BP 2024.

Questions diverses

Néant.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00.

Le Président,

Jérôme END